

Grille de prix de l'Offre Élec' Optim

Applicable à partir du 01 août 2022
Offre de fourniture d'électricité pour les clients particuliers

L'Offre Élec' Optim porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution, à destination des clients résidentiels.

La grille de prix HT de l'Offre Élec' Optim

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	8,90	0,1525			
6	11,54	0,1525	12,10	0,1720	0,1356
9	14,29	0,1608	15,28	0,1720	0,1356
12	17,08	0,1608	18,34	0,1720	0,1356
15	19,68	0,1608	21,30	0,1720	0,1356
18	22,39	0,1608	24,08	0,1720	0,1356
24	28,10	0,1608	30,20	0,1720	0,1356
30	33,61	0,1608	35,71	0,1720	0,1356
36	39,29	0,1608	41,13	0,1720	0,1356

La grille de prix TTC de l'Offre Élec' Optim

Puissance KVA	BASE		HP/HC		
	Abonnement €/mois	€/kWh	Abonnement €/mois	HP €/kWh	HC €/kWh
3	10,55	0,1921			
6	13,85	0,1921	14,69	0,2155	0,1718
9	17,28	0,2021	18,67	0,2155	0,1718
12	20,74	0,2021	22,55	0,2155	0,1718
15	24,00	0,2021	26,30	0,2155	0,1718
18	27,39	0,2021	29,87	0,2155	0,1718
24	34,45	0,2021	37,61	0,2155	0,1718
30	41,30	0,2021	44,70	0,2155	0,1718
36	48,34	0,2021	51,69	0,2155	0,1718

La composition du prix de l'offre

(Article 5 et Annexe 2 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur la grille de prix ci-dessus, correspondent à :

- l'abonnement, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- la consommation, égale au nombre de kWh consommés, multiplié par le prix unitaire du kWh, auxquels s'ajoutent :
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA),
- la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'électricité (TLCFE),
- la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'électricité (TICFE),
- la TVA, au taux de 5,5% pour l'abonnement et de 20% pour les consommations. Le montant des taxes applicables est disponible sur le site internet sowee.fr

Notes communes à tous les fournisseurs :

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises.

Les clients dont les ressources du foyer sont inférieures à un certain plafond défini par décret bénéficient, sur demande, d'une déduction forfaitaire sur leur facture pendant un an renouvelable.